

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Monsieur A. GOFFART, Directeur**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/Réf. : AATL – DU : 04/PFU/180081  
AATL – DMS : 2043-0026/01/2006-093PR  
N/Réf. : AVL/CC/ BXL-2.652 /s. 416  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Place des Martyrs, 14 / rue du Persil – Ilot 4-5.

Placement de deux enseignes.

**Demande de permis unique**

*(Dossier traité par Ph. PIEREUSE – D.M.S. / F. TIMMERMANS et S. DE BRUYCKER –D.U.)*

En réponse à votre demande sous référence du 16 juillet 2007, reçue le 18 juillet, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 8 août 2007, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le placement d'une enseigne en façade d'un bien appartenant à la place des Martyrs dont toutes les façades et toitures des bâtiments qui la bordent sont classées comme monuments.

Il s'agit d'une enseigne parallèle à la façade, en plexi sablé transparent, de 20 cm de haut sur 80 cm de large correspondant aux dimensions d'un bossage de la façade et réutilisant exactement l'espace occupé par l'enseigne précédente.

***La Commission*** se réjouit de l'amélioration du projet par rapport à sa mouture précédente. Elle ***souscrit à l'installation de cette petite enseigne en raison de son caractère discret qui convient davantage à la qualité patrimoniale et architecturale des lieux que le précédent projet d'enseigne qu'elle avait examiné en séance du 10 mai 2006.***

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.U. : Albert Goffart, François Timmermans, Sven De Bruycker  
- A.A.T.L. – D.M.S. : Philippe Piereuse, Sybille Valcke